

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 20 septembre 2022**

**Délibération n°48 - 2022 relative à la remise de prix et cadeaux**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne accepte le don de 10 000 euros effectué par le Lions Club de Soisson au profit du laboratoire P3CELL.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



**Visa du Président**



**Guillaume GELLÉ**

Document en annexe au présent extrait : Note don

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 04/10/2022

Document mis en ligne le : 04/10/2022